

Union internationale des télécommunications

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

X.1528

(09/2012)

SÉRIE X: RÉSEAUX DE DONNÉES, COMMUNICATION
ENTRE SYSTÈMES OUVERTS ET SÉCURITÉ

Echange d'informations sur la cybersécurité – Echange
concernant les vulnérabilités/les états

**Système commun d'énumération des éléments
d'une plate-forme**

Recommandation UIT-T X.1528

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE X
RÉSEAUX DE DONNÉES, COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS ET SÉCURITÉ

RÉSEAUX PUBLICS DE DONNÉES	X.1–X.199
INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS	X.200–X.299
INTERFONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX	X.300–X.399
SYSTÈMES DE MESSAGERIE	X.400–X.499
ANNUAIRE	X.500–X.599
RÉSEAUTAGE OSI ET ASPECTS SYSTÈMES	X.600–X.699
GESTION OSI	X.700–X.799
SÉCURITÉ	X.800–X.849
APPLICATIONS OSI	X.850–X.899
TRAITEMENT RÉPARTI OUVERT	X.900–X.999
SÉCURITÉ DE L'INFORMATION ET DES RÉSEAUX	
Aspects généraux de la sécurité	X.1000–X.1029
Sécurité des réseaux	X.1030–X.1049
Gestion de la sécurité	X.1050–X.1069
Télébiométrie	X.1080–X.1099
APPLICATIONS ET SERVICES SÉCURISÉS	
Sécurité en multidiffusion	X.1100–X.1109
Sécurité des réseaux domestiques	X.1110–X.1119
Sécurité des télécommunications mobiles	X.1120–X.1139
Sécurité de la toile	X.1140–X.1149
Protocoles de sécurité	X.1150–X.1159
Sécurité d'homologue à homologue	X.1160–X.1169
Sécurité des identificateurs en réseau	X.1170–X.1179
Sécurité de la télévision par réseau IP	X.1180–X.1199
SÉCURITÉ DU CYBERESPACE	
Cybersécurité	X.1200–X.1229
Lutte contre le pollupostage	X.1230–X.1249
Gestion des identités	X.1250–X.1279
APPLICATIONS ET SERVICES SÉCURISÉS	
Communications d'urgence	X.1300–X.1309
Sécurité des réseaux de capteurs ubiquitaires	X.1310–X.1339
ECHANGE D'INFORMATIONS SUR LA CYBERSÉCURITÉ	
Aperçu général de la cybersécurité	X.1500–X.1519
Echange concernant les vulnérabilités/les états	X.1520–X.1539
Echange concernant les événements/les incidents/l'heuristique	X.1540–X.1549
Echange de politiques	X.1550–X.1559
Heuristique et demande d'informations	X.1560–X.1569
Identification et découverte	X.1570–X.1579
Echange garanti	X.1580–X.1589

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

Recommandation UIT-T X.1528

Système commun d'énumération des éléments d'une plate-forme

Résumé

La Recommandation UIT-T X.1528 définit une méthode structurée de description et d'identification des classes d'applications, de systèmes d'exploitation et de matériel du parc informatique d'une entreprise. Le système commun d'énumération des éléments d'une plate-forme (CPE, *common platform enumeration*) est défini par un ensemble de spécifications structurées en pile, les capacités correspondantes reposant sur des éléments plus simples et mieux cernés qui sont indiqués plus bas dans la pile. La pile est constituée de la spécification d'un dictionnaire et de la spécification d'un langage d'applicabilité, qui reposent sur la spécification d'une correspondance des noms, reposant elle-même sur la spécification d'une dénomination.

Historique

Edition	Recommandation	Approbation	Commission d'études
1.0	ITU-T X.1528	2012-09-07	17

AVANT-PROPOS

L'Union internationale des télécommunications (UIT) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (ICT). Le Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

Le respect de cette Recommandation se fait à titre volontaire. Cependant, il se peut que la Recommandation contienne certaines dispositions obligatoires (pour assurer, par exemple, l'interopérabilité et l'applicabilité) et considère que la Recommandation est respectée lorsque toutes ces dispositions sont observées. Le futur d'obligation et les autres moyens d'expression de l'obligation comme le verbe "devoir" ainsi que leurs formes négatives servent à énoncer des prescriptions. L'utilisation de ces formes ne signifie pas qu'il est obligatoire de respecter la Recommandation.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux développeurs de consulter la base de données des brevets du TSB sous <http://www.itu.int/ITU-T/ipr/>.

© UIT 2013

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1	Domaine d'application 1
2	Références..... 1
3	Définitions 1
3.1	Termes définis ailleurs 1
3.2	Termes définis dans la présente Recommandation 1
4	Abréviations et acronymes 1
5	Conventions 1
6	Prescriptions de haut niveau 2
6.1	Pile CPE..... 2

Introduction

La présente Recommandation relative au système commun d'énumération des éléments d'une plate-forme (CPE, *common platform enumeration*) définit une méthode structurée de description et d'identification des classes d'applications, de systèmes d'exploitation et de matériel du parc informatique d'une entreprise. Le système CPE n'identifie pas d'instanciations uniques de produits sur des systèmes, par exemple l'installation de la version 4.2.3 de la suite XYZ Visualizer Enterprise avec le numéro de série Q472B987P113. En revanche, le système CPE identifie des classes abstraites de produits, par exemple la version 4.2.3 de la suite XYZ Visualizer Enterprise, la suite XYZ Visualizer Enterprise (toutes les versions) ou XYZ Visualizer (toutes les variantes).

Les outils de gestion informatique permettent de recueillir des renseignements sur les produits installés, d'identifier des produits à l'aide de leurs noms CPE et d'utiliser ces renseignements structurés pour faciliter la prise de décisions entièrement ou partiellement automatisées en ce qui concerne les ressources. Ainsi, l'identification de la présence d'une suite XYZ Visualizer Enterprise pourrait amener également un outil de gestion des vulnérabilités à vérifier les vulnérabilités connues dans le logiciel du système et amener un outil de gestion de la configuration à vérifier que le logiciel est configuré de manière sécurisée, conformément aux politiques de l'organisation. Cet exemple illustre la manière dont on peut utiliser des noms CPE comme source d'information structurée pour veiller à l'application et assurer la vérification des politiques de gestion informatique, quels que soient les outils utilisés.

La présente Recommandation est censée être techniquement compatible avec la version 2.3 de la Spécification CPE 2.3, 3 juin 2011.

Recommandation UIT-T X.1528

Système commun d'énumération des éléments d'une plate-forme

1 Domaine d'application

La présente Recommandation relative au système commun d'énumération des éléments d'une plate-forme (CPE, *common platform enumeration*) définit une méthode structurée de description et d'identification des classes d'applications, de systèmes d'exploitation et de matériel du parc informatique d'une entreprise. Le système CPE n'identifie pas d'instanciations uniques de produits sur des systèmes, mais uniquement des classes abstraites de produits.

2 Références

Aucune.

3 Définitions

3.1 Termes définis ailleurs

Aucun.

3.2 Termes définis dans la présente Recommandation

Aucun.

4 Abréviations et acronymes

La présente Recommandation utilise les abréviations et acronymes suivants:

CPE	système commun d'énumération des éléments d'une plate-forme (<i>common platform enumeration</i>)
NIST	National Institute of Standards and Technology
NISTIR	NIST Interagency Report
URI	identificateur uniforme de ressources (<i>uniform resource identifier</i>)
WFN	nom CPE ayant une forme correcte.

5 Conventions

Les termes suivants sont considérés comme équivalents:

- A l'UIT, l'emploi du futur d'obligation ("shall" en anglais) est équivalent à celui d'autres moyens d'expression de l'obligation (comme "must" en anglais), la même chose valant pour leurs formes négatives.
- A l'UIT, l'emploi du futur d'obligation ("shall" en anglais) est équivalent à l'emploi dans le rapport NISTIR du mot "MUST" en anglais.
- A l'UIT, l'emploi de la forme négative du futur d'obligation ("shall not" en anglais) est équivalent à l'emploi dans le rapport NISTIR des mots "MUST NOT" en anglais.

NOTE – Dans le rapport NISTIR, les mots en anglais "shall" et "must" (en caractères minuscules) sont employés dans les textes informatifs.

Les termes "pile CPE" employés à l'UIT-T et "pile CPE version 2.3" employés dans le rapport NISTIR sont considérés comme équivalents.

6 Prescriptions de haut niveau

La Figure 1 ci-dessous représente la pile CPE actuelle, la couche la plus importante (Dénomination) se trouvant dans la partie inférieure. Chaque couche supérieure se positionne au-dessus des couches qui lui sont inférieures.

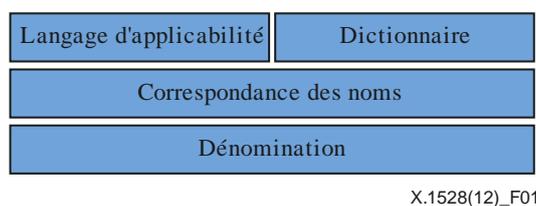


Figure 1 – Relations entre les éléments communs d'une plate-forme

Etant donné que l'utilisation du système CPE est appelée à se développer, on prévoit d'ajouter d'autres spécifications dans la pile CPE.

6.1 Pile CPE

Dénomination

La spécification de dénomination définit la structure logique des noms ayant une forme correcte (WFN), des rattachements d'URI et des rattachements de chaîne formatée ainsi que les procédures de conversion entre les noms WFN et les rattachements.

Correspondance des noms

La spécification de correspondance des noms définit les procédures permettant de comparer des noms WFN entre eux, de façon à déterminer s'ils correspondent à certains ou à la totalité des produits.

Dictionnaire

La spécification de dictionnaire définit le concept de dictionnaire CPE, qui est un répertoire de noms et de métadonnées CPE, chaque nom identifiant une seule classe de produit informatique. La spécification de dictionnaire définit les procédures à suivre pour utiliser le dictionnaire, en précisant par exemple comment rechercher un nom CPE donné ou consulter des entrées du dictionnaire faisant partie d'une classe de produits plus générale. En outre, la spécification de dictionnaire définit toutes les règles que les responsables de la tenue à jour du dictionnaire doivent respecter lorsqu'ils créent de nouvelles entrées ou actualisent des entrées existantes.

Langage d'applicabilité

La spécification de langage d'applicabilité définit une méthode structurée permettant de créer des expressions logiques complexes à partir de noms WFN. Ces expressions, également connues sous le nom de déclarations d'applicabilité, sont utilisées pour étiqueter des listes de contrôle, des politiques, des indications et d'autres documents, en donnant des renseignements sur le ou les produits auxquels s'appliquent les documents. Ainsi, on pourrait étiqueter une liste de contrôle de sécurité pour une version spécifique d'un navigateur Internet fonctionnant sous une version spécifique d'un système d'exploitation avec une seule déclaration d'applicabilité, pour faire en sorte que la liste de contrôle de sécurité ne s'applique qu'aux systèmes utilisant à la fois cette version spécifique de ce navigateur Internet et cette version spécifique de ce système d'exploitation.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	Gestion des télécommunications y compris le RGT et maintenance des réseaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Terminaux et méthodes d'évaluation subjectives et objectives
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données, communication entre systèmes ouverts et sécurité
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information, protocole Internet et réseaux de prochaine génération
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication